



Ville de Quesnoy-sur-Deûle

DOSSIER DE DEMANDE DE PRIME POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

RÉSERVÉ AU SERVICE

N° du dossier : Date de réception du dossier :/...../.....

Dossier accepté Dossier refusé / motif :

Complément demandé / détail :

Nom du magasin :

Montant TTC vélo : Montant aide :

LE DEMANDEUR / LE BÉNÉFICIAIRE

Madame Monsieur Date de naissance :/...../.....

Nom : Prénom(s) :

Adresse du domicile (numéro, rue, résidence) :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

LE REPRÉSENTANT LÉGAL (Pour les personnes sous tutelle)

Madame Monsieur Date de naissance :/...../.....

Nom : Prénom(s) :

Adresse du domicile (numéro, rue, résidence) :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Conformément à la délibération n°2023-0083/7.6, pour toute demande, le bénéficiaire doit fournir :

- Copie de la pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire) ;
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certification de non-imposition, quittance d'assurance ou de loyer, titre de propriété) au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo ;
- Justificatif de ressources (avis d'imposition ou l'avis de situation déclarative ASDIR) ;
- RIB (Relevé d'identité bancaire) avec IBAN au nom du demandeur obligatoirement ou du parent pour un mineur
- Attestation sur l'honneur datée et signée (document joint) ;
- Facture nominative en français certifiée acquittée et datée où apparait le numéro SIRET.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ces données personnelles collectées ne feront l'objet, de la part de notre structure, d'aucune cession à des tiers ni d'aucun autre traitement que celui indiqué sur ce formulaire. Elles seront conservées au maximum 5 ans.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de notre structure :

- Par voie électronique à l'adresse : dpd-mutualises@lillemetropole.fr

- Par voie postale à l'attention du Délégué à la Protection des Données et à l'adresse suivante : MEL, service RGPD mutualisé 2, boulevard des Cités Unies 59 040 Lille CEDEX

Nature de l'aide :

La Ville de Quesnoy-sur-Deûle accompagne financièrement les Quesnoysien-nes pour l'achat d'un VAE ou la transformation d'un vélo classique en VAE en fonction du barème ci- dessous.

Revenu Fiscal de Référence par part	Vélo à assistance électrique : 50% du coût TTC plafonné à	Transformation d'un vélo classique en VAE : 50% du coût TTC plafonné à
Inférieur à 15 000€	400€	200€
Compris entre 15 000€ et 17 499€	300€	150€
Compris entre 17 500€ et 20 000€	200€	100€

Cette aide est octroyée sous forme de subvention pour tout achat d'un VAE neuf ou la transformation d'un vélo classique selon les conditions définies par la délibération n°2023-0083/7.6.

Personnes éligibles :

Seules les personnes physiques majeures, dont le Revenu Fiscal de Référence par part est compris dans le barème ci-dessus pourront bénéficier de l'aide de la Ville de Quesnoy-sur-Deûle.

Montant de l'aide :

La ville accordera une aide équivalent en fonction du barèmecci-dessous.

Revenu Fiscal de Référence par part	Vélo à assistance électrique : 50% du coût TTC plafonné à	Transformation d'un vélo classique en VAE : 50% du coût TTC plafonné à
Inférieur à 15 000€	400€	200€
Compris entre 15 000€ et 17 499€	300€	150€
Compris entre 17 500€ et 20 000€	200€	100€

Dossier à retourner :

La date de figurant sur la facture devra être postérieure à la date de début de ce dispositif à savoir le 1^{er} janvier 2024. Le dossier complet doit être retourné ou déposé au plus tard 3 mois à compter de la date d'achat à l'adresse suivante :

Mairie de Quesnoy-sur-Deûle, Service Développement Durable, Place du Général de Gaulle
59890 QUESNOY-SUR-DEÛLE

Pour tout renseignement : developpement-durable@quesnoysurdeule.fr
